

## **COMMUNIQUE CGT DU 5 JUILLET 2007 ( PROJET AVENIR : CREATION D'UN OBSERVATOIRE CGT )**

**Un accord de fin de conflit a été signé le lundi 2 juillet entre la direction et les syndicats CGT, FO, CFE/CGC et CFTC. L'un des éléments essentiels de cet accord concerne la disparition des départs volontaires à l'exception de ceux pour une préretraite ou pour une création d'entreprise. La CGT est très étonnée, en ce 5 juillet, que la DGRH puisse écrire, sans nuance, que l'espace métiers est ouvert « pour ceux qui envisagent un départ volontaire », ...d'autant plus que certains des consultants extérieurs sont des spécialistes des reclassements externes !**

**Une telle affirmation n'est pas anodine et ne relève pas d'une errance de la plume pour ceux qui connaissent la mauvaise foi de NESTLE, déjà relevée par les tribunaux lors de l'affaire de Saint-Menet. Il est clair que NESTLE va vouloir agir comme si elle n'avait rien signé et d'une façon ou d'une autre va tenter de provoquer des départs volontaires selon sa propre vision des choses en reniant ses engagements.**

**La CGT n'est pas dupe, ni naïve. Elle est intervenue, dès ce jour, par téléphone, auprès du DGRH pour le mettre en garde contre une telle dérive, de même l'avocat de notre syndicat a été immédiatement prévenu d'un tel dérapage, et enfin, dès la semaine prochaine, la CGT va créer une structure sous la forme d'un Observatoire de la mise en œuvre du projet Avenir.**

**La CGT demande à tout le Personnel qui serait sollicité par sa hiérarchie afin de prendre contact avec l'espace métiers dans le cadre d'un départ volontaire, autre que pour une préretraite, un reclassement interne ou une création d'entreprise, de prendre immédiatement contact avec un militant de la CGT pour un rendez-vous. Nul ne doit être désigné pour un départ volontaire « forcé », ni être reclassé à l'extérieur.**

Noisiel, le 5 juillet 2007